



Un fonds de relance pour un tourisme durable

vendredi 14 mai 2021, par [lpe](#)

La saison touristique va démarrer à la faveur du déconfinement et des beaux jours. Quitte à relancer leur activité, les professionnels ont l'opportunité de s'orienter vers une démarche durable.

Les fonds du plan de relance, pilotés pour cette question par l'ADEME, peuvent donner un coup de pouce à ce genre de démarche. 50 millions d'euros au titre du **Fonds Tourisme Durable** sont disponibles pour intervenir sur 3 volets :

- La restauration via l'opération « 1000 restaurants ».
- Les hébergements touristiques.
- Le slow tourisme.

Les territoires ruraux sont visés en priorité. Pour consulter la liste des communes concernées, [suivez ce lien](#).

Pour les volets 1 et 2, les structures de restauration et d'hébergements touristiques sont accompagnées par des partenaires de l'ADEME pour réaliser un **diagnostic environnemental et un plan d'actions**. **La mise en œuvre de ce plan d'actions sera également soutenue par des aides**, pour permettre une approche transversale de la transition écologique (énergie, déchets, eau, adaptation au changement climatique...).

Informations et candidature : [suivez ce lien](#)

Pour le volet "slow tourisme" le processus est un peu différent : [suivez ce lien pour en savoir plus](#).